

Plan d'accessibilité conjoint

Centres régionaux pour l'éducation
(CRE) et Conseil scolaire acadien
provincial (CSAP) de la
Nouvelle-Écosse



Halifax
Regional Centre for Education



Chignecto Central
Regional Centre for Education



Annapolis Valley
Regional Centre for Education



Cape Breton-Victoria
Regional Centre for Education



Strait
Regional Centre for Education



South Shore
Regional Centre for Education



CSAP
Conseil scolaire
acadien provincial



Tri-County
Regional Centre for Education

Table des matières

Engagement conjoint envers l'accessibilité des CRE et du CSAP	3
Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse (Accessibility Act)	3
Processus de planification	4
Accomplissements provinciaux dans le domaine de l'accessibilité	6
Plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP	10
Communications	10
Éducation	12
Emploi	24
Fonctionnement : Environnement bâti	29
Approvisionnement	32
Suivi et évaluation des programmes	36
Plan de communication	36
Glossaire	37

Engagement conjoint envers l'accessibilité des CRE et du CSAP

Les centres régionaux pour l'éducation (CRE) de la Nouvelle-Écosse et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) s'engagent à fournir des activités d'enseignement et d'apprentissage qui soient accessibles dans tous les domaines de l'éducation.

Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse (Accessibility Act)

Contexte

En 2017, la Nouvelle-Écosse est devenue la troisième province canadienne à adopter une loi sur l'accessibilité et de s'engager à devenir une province plus équitable et accessible. La loi sur l'accessibilité reconnaît que l'accessibilité est un droit de la personne; elle fixe l'objectif de faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible d'ici 2030. La loi vise à prévenir et à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes ayant des incapacités de participer pleinement en société. Elle permet au gouvernement de développer des normes pour l'accessibilité et établit les responsabilités des entités de la fonction publique prescrites.

Dans la loi sur l'accessibilité, une **incapacité** est définie comme étant « une déficience physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle ou une difficulté d'apprentissage, y compris une déficience épisodique, qui, confrontée à un obstacle, nuit à la participation pleine et efficace d'une personne en société » (traduction).

Un **obstacle** est « toute chose qui nuit ou entrave à la participation pleine et efficace en société des personnes ayant des incapacités, y compris un obstacle physique, un obstacle architectural, un obstacle d'information ou de communication, un obstacle d'attitude, un obstacle technologique, une politique ou une pratique » (traduction).

La stratégie du gouvernement pour avoir une province accessible d'ici 2030 est décrite dans le document Accessibilité intégrale 2030. Cette stratégie explique les façons dont le gouvernement collaborera avec des partenaires et des parties intéressées, notamment les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) pour mettre en œuvre la loi sur l'accessibilité et améliorer l'accessibilité pour tous les Néoécossais.

CRE/CSAP comme entités de la fonction publique

Dans la loi sur l'accessibilité, le gouvernement a désigné certaines entités comme entités de la fonction publique. Cela signifie que dans l'année suivant leur désignation, ces entités doivent:

1. établir un comité consultatif sur l'accessibilité (dont au moins la moitié des membres doivent être des personnes ayant des incapacités ou des représentants d'organismes pour les personnes ayant des incapacités);
2. développer et présenter au public un plan pour l'accessibilité qui sera mis à jour chaque trois ans.

Les CRE et le CSAP ont été désignés à partir du 1^{er} avril 2022.

Processus de planification

Contexte

Les CRE et le CSAP ont accepté de développer un plan d'accessibilité conjoint et de créer un comité consultatif sur l'accessibilité conjoint. Le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP doit être développé et publié au plus tard le 1^{er} avril 2023. Il doit être développé en consultation avec des personnes ayant des incapacités et mis à jour au moins chaque trois ans.

Le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP doit mettre en évidence les progrès et les plans pour éliminer et prévenir les obstacles et la façon dont on évaluera les répercussions sur l'accessibilité.

Les CRE et le CSAP adopteront le plan et développeront une procédure expliquant la mise en œuvre des mesures.

Groupes de travail des CRE et du CSAP sur la planification pour l'accessibilité

Un groupe de travail des CRE et du CSAP sur la planification pour l'accessibilité a été créé en avril 2021. Il est composé de représentants des 7 CRE et du CSAP.

Ce groupe de travail était à la tête du développement du premier plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP et de l'établissement du comité consultatif conjoint sur l'accessibilité des CRE et du CSAP.

Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité des CRE et du CSAP

Un comité consultatif conjoint sur l'accessibilité des CRE et du CSAP a été créé en janvier 2022, composé de 18 membres représentant les CRE et le CSAP. La majorité des membres du comité s'identifient comme des personnes ayant une incapacité. Le comité a pour mandat de fournir aux CRE et au CSAP des conseils sur les questions concernant l'accessibilité.

Le comité consultatif conjoint sur l'accessibilité des CRE et du CSAP a offert des rétroactions sur les obstacles qui sont présents et sur les accomplissements dans les cinq domaines de l'accessibilité établis dans le plan. *Le comité consultatif sur l'accessibilité et les autres parties intéressées fourniront des rétroactions sur cette version provisoire du plan afin d'assurer l'inclusion de la première voix.*

Processus de développement du plan d'accessibilité

Le groupe de travail conjoint des CRE et du CSAP sur la planification pour l'accessibilité a choisi cinq domaines qui doivent être présents dans le plan d'accessibilité conjoint : la communication, l'éducation, l'emploi, l'environnement bâti et les biens et services. Sous la direction d'un coordonnateur nommé, les comités de directeurs provinciaux ont travaillé afin de mettre en évidence les accomplissements, les obstacles et les mesures dans chaque domaine. Cela comprend les directeurs de l'exploitation et le personnel des ressources humaines, des programmes et services, des communications, des finances et des biens et services.

Chaque comité a mis en évidence la portée de l'évaluation. Ils ont fait appel à un vaste éventail de personnel clé afin de mener une évaluation sur l'accessibilité qui a permis de reconnaître les domaines d'accomplissements et les obstacles. Les directeurs et les autres membres du personnel ont ensuite utilisé cette information pour prévenir et éliminer les obstacles et évaluer le succès de chaque mesure.

Parties intéressées

Les parties intéressées concernées par le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP comprennent notamment les élèves ayant des incapacités, les employés ayant des incapacités, les agences externes qui travaillent ou interagissent avec un CRE ou le CSAP, les parents, le personnel et les parties intéressées dans la communauté.

Accomplissements provinciaux dans le domaine de l'accessibilité

Normes en matière d'accessibilité en éducation

En septembre 2018, le gouvernement s'est engagé à développer des normes en matière d'accessibilité en éducation. Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité, le Conseil consultatif sur l'accessibilité et un comité de développement des normes en éducation émettent aux gouvernements des recommandations sur les normes en éducation. Le Conseil et le comité émettent des recommandations pour des normes qui préviendront et élimineront les obstacles à l'accessibilité en éducation publique et privée pendant la petite enfance ainsi que dans les niveaux élémentaires, secondaires et postsecondaires. Les normes en matière d'accessibilité en éducation doivent être adoptées comme règlements en 2024.

Autres domaines concernés par les normes en matière d'accessibilité

On est aussi en train de développer des normes en matière d'accessibilité pour les domaines suivants :

- Emploi : rendre les milieux de travail accessibles et aider les personnes ayant des incapacités à se trouver des emplois chargés de sens
- Environnement bâti : rendre tous les bâtiments, les trottoirs, les parcs et les espaces communs accessibles pour tous

Le gouvernement développera également des normes en matière d'accessibilité pour d'autres domaines :

- Biens et services : assurer que les personnes ayant des incapacités aient accès équitable aux biens et aux services
- Information et communication : assurer que toutes les personnes puissent recevoir, comprendre et disséminer l'information dont ils ont besoin
- Transport : faciliter les déplacements de tous

On trouve d'autre information sur les normes en matière d'accessibilité sur le site Web de la Direction de l'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Politique sur l'éducation inclusive

De la [Politique sur l'éducation inclusive](#)

La Politique sur l'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse a été approuvée en août 2019 et mise en œuvre en septembre 2020. Elle reflète l'importance du bien-être de tous les élèves et de ses répercussions sur leurs accomplissements.

Les écoles qui pratiquent l'éducation inclusive sont équitables et sensibles à la culture, à la langue et aux classes sociales. Elles sont dotées de structures, de pratiques et de processus centrés sur l'élève, adaptés et axés sur la collaboration.

L'objectif de la Politique sur l'éducation inclusive est de veiller à ce que tous les élèves aient accès à une éducation équitable de grande qualité, qui soit sensible à la culture et à la langue, qui les acceptent et les respectent tels qu'ils sont et qui les soutiennent et reconnaissent leur valeur de leur apprentissage, quelles que soient leurs capacités. Pour réaliser cet objectif, la politique fournit des instructions cohérentes et claires en matière d'inclusion et d'équité dans les écoles publiques. La présente politique sera accompagnée de lignes directrices et de

procédures, qui faciliteront sa mise en œuvre. La Politique sur l'éducation inclusive fournit un cadre qui s'appliquera à toutes les autres politiques, procédures, stratégies et initiatives.

Politique sur l'évaluation des élèves

De la [Politique sur l'évaluation des élèves de la Nouvelle-Écosse](#)

La Politique sur l'évaluation des élèves de la Nouvelle-Écosse a été publiée en septembre 2021 et mise en vigueur en septembre 2022.

L'appréciation du rendement et l'évaluation des élèves se situent au cœur même du système éducatif public de la Nouvelle-Écosse. L'appréciation du rendement et l'évaluation fournissent aux élèves, aux parents et aux enseignants des informations objectives sur l'apprentissage et sur le niveau atteint par les élèves. Les enseignants utilisent les données des évaluations pour éclairer leur processus de prise de décisions sur l'enseignement et sur l'apprentissage des élèves et pour rendre compte du niveau atteint par les élèves. L'appréciation du rendement et l'évaluation des élèves fournissent aussi des données importantes pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et pour ses partenaires (comme les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial [CSAP]), qui servent à éclairer le travail de mise au point et de mise en œuvre des programmes, des services et des dispositifs de soutien.

L'objectif de cette politique est de fournir des orientations claires et cohérentes concernant les pratiques d'appréciation du rendement et d'évaluation et la production de rapports, en mettant l'accent sur le renforcement de l'apprentissage et des résultats obtenus par tous les élèves. Dans l'optique de renforcer l'apprentissage et les résultats de tous les élèves, la présente politique favorise aussi l'adoption de pratiques équitables et axées sur l'inclusion en matière d'appréciation du rendement, d'évaluation et de production de rapports et également en ce qui a trait au bien-être des élèves. La politique et les lignes directrices ou procédures qui l'accompagnent contribuent à définir des pratiques efficaces en matière d'appréciation du rendement, d'évaluation des élèves et de production de rapports.

Plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP

Le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP contient des engagements dans les domaines suivants ayant trait à l'accessibilité : communication, éducation, emploi, environnement bâti et biens et services. Des mesures seront prises par les CRE et le CSAP conformément aux politiques existantes, au fonctionnement et aux processus, y compris la Politique sur l'éducation inclusive.

On note que les accomplissements, les mesures et les indicateurs de réussite concernent la conception et l'offre dans les deux langues officielles.

Communications

Énoncé sur l'engagement envers l'accessibilité en matière de communication

Les CRE et le CSAP assureront pour tous les utilisateurs un accès facile et efficace à l'information grâce aux sites Web, aux réseaux sociaux et aux documents diffusés aux parties intéressées. Les CRE et le CSAP respecteront les normes et les directives de Communications Nouvelle-Écosse à mesure qu'elles sont développées.

Accomplissements en matière de communication

Les sites Web de certaines écoles des CRE et du CSAP sont totalement accessibles, utilisent Google Translate et seront bientôt transférés à un fournisseur offrant des fonctions accessibles.

Les CRE, le CSAP et les écoles disséminent de l'information sur diverses plateformes (dont Twitter, Facebook, Instagram et YouTube).

Le CSAP et beaucoup de CRE utilisent du texte alternatif afin d'assurer l'accessibilité des images qu'ils affichent dans les réseaux sociaux.

Certaines écoles des CRE et du CSAP utilisent un éventail de pratiques de communication accessibles (par exemple, le langage simple, la langue et les photos inclusives, l'outil de vérification de l'accessibilité dans

Acrobat Pro, les infographiques et les couleurs et les polices contrastées).

Mesures dans le domaine de la communication

1. Mesure dans le domaine de la communication : Développer ou accéder à une formation approfondie sur la conception de sites Web conformément à WCAG 2.1 pour le personnel des communications chargé de la conception de sites Web, du contenu et de son organisation

2. Mesure dans le domaine de la communication : Évaluer les sites Web des écoles, des CRE et du CSAP afin de déterminer lesquels ne sont pas accessibles.

Effectuer des recherches (y compris consulter les pratiques exemplaires de CNS) et développer un processus pour assurer que les sites Web des CRE, du CSAP et des écoles soient conçus conformément aux [Web Content Accessibility Guidelines \(WCAG\) 2.1](#).

3. Mesure dans le domaine de la communication : Déterminer le meilleur outil de traduction pour les sites Web

4. Mesure dans le domaine de la communication :
Assurer que les prestataires de services pour le système de communication, la conception de site Web et les applis mobiles de l'école respectent les normes de WCAG 2.1.

5. Mesure dans le domaine de la communication : Développer ou fournir une formation en accessibilité dans les médias sociaux pour tous les responsables des communications des CRE et du CSAP

6. Mesure dans le domaine de la communication : Développer un protocole pour la formation et envisager la création d'une équipe responsable représentant les deux langues officielles pour participer et former les autres personnes des CRE et du CSAP dans le domaine de la conception, du développement et de la distribution des messages de réseaux sociaux accessibles.

7. Mesure dans le domaine de la communication : Effectuer des recherches (y compris obtenir des astuces de CNS) et développer une liste de contrôle pour l'accessibilité dans les réseaux sociaux qui sera distribuée aux CRE, au CSAP et aux écoles qui utilisent des réseaux sociaux.

Consultez les ressources déjà suggérées pour commencer à recueillir les pratiques exemplaires.

8. Mesure dans le domaine de la communication : Trouver et offrir à tous les responsables de la communication un programme de formation sur le développement et la conception de ressources pédagogiques faciles d'accès, y compris Adobe Creative Suite, les documents de traitement de texte, les PDF, les présentations avec des diapositives, les vidéos avec des sous-titres, les enregistrements audios avec des transcriptions, les descriptions de vidéos, les outils de vérification du contraste, les outils de vérification de l'accessibilité, etc.

9. Mesure dans le domaine de la communication : Trouver des ressources et former les responsables des communications sur la mise en vigueur des pratiques exemplaires en communication accessible

Éducation

Énoncé sur l'accessibilité en éducation

Les CRE et le CSAP assureront l'accessibilité pour tous les élèves et les membres du personnel dans l'éducation sous tous ses aspects, et les obstacles à l'apprentissage seront éliminés sans délai.

Au cœur de toutes ces mesures se trouve la reconnaissance du fait que la conception universelle de l'apprentissage (UDL) tient compte de tous les élèves dans le processus d'apprentissage et élimine les obstacles à l'apprentissage de façon intentionnelle et proactive. UDL tient compte de tous les élèves et vise le développement d'apprenants experts.

Accomplissements en matière d'accessibilité

Accomplissements concernant les ressources pédagogiques :

Les enseignants et le personnel offrent de plus en plus aux élèves des options souples pour représenter de l'information et du contenu dans des formats accessibles.

Les CRE et le CSAP ont tous accès à des outils pour l'accessibilité. Par exemple, la plupart des membres du personnel et des élèves ont accès à des Chromebooks, des iPads, des tablettes, Read&Write de Google et OrbitNote.

Les embauches et les contrats pour le développement de nouvelles ressources provinciales tiennent compte des compétences et des outils pour l'accessibilité.

Les plateformes virtuelles utilisées pour les réunions et l'apprentissage virtuels (c.-à-d. Zoom et Google Meet) ont des fonctionnalités accessibles intégrées.

L'équipe responsable de la technologie fonctionnelle et de la conception universelle de l'apprentissage en Nouvelle-Écosse est représentée au sein de comités d'évaluation des ressources.

Des subventions pour la technologie fonctionnelle sont disponibles dans les CRE et le CSAP.

On mène des évaluations des ressources pédagogiques de divers niveaux scolaires pour mettre en évidence les partis pris (MEDPE, CRE, CSAP).

Un système de gestion de l'apprentissage complet est offert dans les CRE et le CSAP (Google Classroom) afin d'améliorer l'accès accessible aux ressources, aux outils d'organisation et de distribution de contenu, à l'interface de travail et à la soumission de documents.

On a accès au site « Appui aux devoirs » de la N.-É., qui offre aux élèves un programme d'appui aux devoirs virtuel 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Des interventions en mathématiques et en numératie et des soutiens en littératie sont offerts à tous les élèves des CRE et du CSAP.

Le centre d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année sur le site Web de certains CRE et du CSAP fournissent un accès à des manuels et des objets manipulables électroniques.

Une vaste gamme de ressources bilingues sont disponibles par l'entremise de la francophonie canadienne (Curio, ONF, bibliothèque numérique du Centre de la francophonie des Amériques, etc.) et de la communauté acadienne francophone de la Nouvelle-Écosse (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse). Certaines ressources bilingues existent en format accessible.

Le CSAP a fait l'achat de trousse d'évaluation des compétences de base en langue et en apprentissage afin d'évaluer et de développer les compétences fonctionnelles requises pour la vie quotidienne chez les élèves ayant des besoins complexes.

Accomplissements en matière d'éducation :

Bon nombre d'enseignants offrent davantage de voix et de choix quand ils développent leurs leçons pour différentes matières et différents niveaux scolaires, et ils sont aussi en train de développer ce contenu dans divers formats accessibles.

Beaucoup d'enseignants utilisent des appareils de technologie fonctionnelle et accessible ainsi qu'un éventail de stratégies pédagogiques afin d'inclure tous les élèves, peu importe le niveau scolaire.

Le personnel commence à mieux comprendre les termes concernant l'accessibilité, par exemple « texte alternatif », « style et navigation », « sous-titres » et « présentation visuelle ».

Certains enseignants encouragent différentes façons d'interagir.

Dans certains CRE, il y a des systèmes de champ acoustique dans 90 % des salles de classe.

L'utilisation du UDL est en hausse dans les salles de classe et elle est intégrée aux programmes d'études.

Des mentors en littératie peuvent aider les enseignants en offrant des conseils, du soutien et des exemples des pratiques exemplaires pour le développement des compétences en littératie chez tous les élèves.

On offre aux enseignants de la formation en pédagogie sensible à la culture et à la langue dans les deux langues officielles.

Accomplissements en matière de perfectionnement professionnel :

Les CRE et le CSAP ont accès à tout un éventail de possibilités de perfectionnement professionnel concernant l'inclusion de tous les élèves.

Certains CRE ont des équipes d'apprentissage en collaboration.

Les administrateurs commencent à reconnaître l'importance de la formation sur l'accessibilité dans la lentille du UDL afin d'assurer la mise en évidence et l'élimination des obstacles à l'apprentissage.

Il existe davantage de possibilités de perfectionnement professionnel asynchrones, notamment des enregistrements de séances de formation virtuelles offertes au niveau local et provincial.

Accomplissements en matière d'évaluation de l'apprentissage :

La Politique sur l'évaluation des élèves tient compte de la conception universelle de l'apprentissage, et elle définit une évaluation équitable comme étant une « évaluation dans laquelle on offre à tous les élèves une bonne égalité des chances quand il s'agit de montrer ce qu'ils ont appris; pour que l'évaluation soit équitable, il faut qu'elle tienne compte des aspects relatifs à l'accessibilité, à l'équité, à l'inclusion et à la diversité ». En offrant aux élèves multiples façons de montrer leurs connaissances, on élimine plusieurs obstacles à l'apprentissage.

On utilise de plus en plus de méthodes d'évaluation accessibles dans la plupart des sujets, notamment en respectant les principes du UDL lors du développement des évaluations et en offrant diverses façons de montrer les connaissances. Dans plusieurs cours, on attache de l'importance à ce que les élèves ont à dire et à leurs choix quand ils doivent montrer leurs connaissances.

Les élèves peuvent utiliser des appareils de technologie fonctionnelle lors d'évaluations provinciales.

On utilise couramment NearPod et d'autres appareils technologiques pour rendre les évaluations accessibles et offrir des rétroactions dans divers formats.

Les élèves ont accès à des appareils de technologie fonctionnelle et accessible pour la plupart des évaluations.

Accomplissements en matière de planification des transitions :

Les CRE et le CSAP disposent d'un processus de planification des transitions pour tous les niveaux.

Les élèves et les écoles ont accès à un agent responsable de la réussite scolaire qui peut aider les élèves à faire la transition vers des programmes d'apprentissage distribué, au besoin.

Accomplissements en matière de services et de structures de soutien pour l'accessibilité :

Toutes les régions ont accès à des spécialistes et à d'autres structures de soutien favorisant la participation et le bien-être des élèves (ex. spécialistes de la technologie fonctionnelle, spécialistes des troubles du spectre de l'autisme, psychologues, orthophonistes, etc.)

Des mentors en littératie et en mathématiques et des spécialistes de l'enseignement peuvent fournir du soutien en classe.

Une vision du système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM — paliers 1, 2 et 3) a été présentée. On est en train de développer les répercussions du SMSM en salle de classe tout en tenant compte de tous les élèves.

Les CRE et le CSAP ont des spécialistes de la technologie fonctionnelle qui facilitent la bonne mise en œuvre des appareils de technologie fonctionnelle et accessible recommandés par le personnel responsable de la technologie fonctionnelle, les orthophonistes, et ainsi de suite.

Des services et des structures de soutien pour l'accessibilité sont offerts dans tous les CRE et au CSAP.

Le CSAP est en train de développer un document-cadre qui définira la nature des services aux trois paliers du SMSM (orthophonistes,

psychologues, spécialistes en communication et en interventions précoces, spécialistes des troubles du spectre de l'autisme, ressources et centres d'apprentissage).

Davantage de services sont offerts par ÉcolesPlus, qui sert de liaison entre l'école et la communauté et qui défend, coordonne, navigue et développe des services pour les élèves et les familles. Le programme ÉcolesPlus s'adresse à l'ensemble des enfants, des jeunes et des familles et en particulier à ceux qui ont besoin de structures de soutien et de services supplémentaires.

Des programmes éducatifs de substitution sont offerts aux élèves de la 8^e à la 12^e année qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas atteindre la réussite dans un milieu scolaire traditionnel.

Il existe des partenariats avec différentes agences et communautés à l'échelle de la province, notamment avec la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA) et YREACH (qui travaille avec des partenaires locaux afin de créer des communautés accueillantes et dont le personnel travaille dans des petits centres dans la province).

Des services de transport accessibles sont fournis aux élèves.

Des services de soutien à domicile sont offerts quand il est parfois impossible pour certains élèves d'aller à l'école pendant une longue période.

Accomplissements en matière de technologie fonctionnelle :

Tous les enseignants et les élèves ont accès à des outils pour l'accessibilité et à des fonctionnalités intégrées qui leur permettent d'accéder à l'information de différentes façons et qui encouragent les enseignants à offrir cette information dans différents formats, à transmettre leurs connaissances et à améliorer ou maintenir la motivation et la participation à l'apprentissage.

Un vaste éventail d'appareils de technologie fonctionnelle offrant du soutien de palier 2 et 3 aux élèves ayant des besoins plus spécifiques sont disponibles dans les CRE et au CSAP.

Le MEDPE offre des subventions ciblées aux CRE et au CSAP pour permettre l'achat d'appareils de technologie fonctionnelle appropriés et fournir aux équipes de la formation pour s'en servir.

La plupart des régions ont établi un processus pour diriger les demandes de technologie fonctionnelle (TF) des écoles, communiquer avec les enseignants et le personnel, déterminer les appareils de TF appropriée, acheter, installer et utiliser ces appareils recommandés et offrir de la formation à leur sujet.

Les CRE et le CSAP sont tous en mesure d'offrir des appareils de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle aux élèves ayant des retards importants en langage expressif.

Les CRE et le CSAP sont tous en mesure d'offrir des appareils de TF pour l'éducation physique aux élèves ayant des besoins physiques ou complexes.

Il existe une relation de travail entre les spécialistes de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle du Centre IWK et les ergothérapeutes quand ils ont en commun des élèves ayant des besoins complexes.

Le personnel des services aux élèves et le personnel responsable de la technologie fonctionnelle collaborent afin de déterminer les appareils de TF appropriés, de les procurer, de former les équipes, d'en faciliter l'utilisation et d'en faire le suivi en salle de classe.

Les CRE et le CSAP fournissent des soutiens étayés aux élèves de la maternelle à la 12^e année.

Accomplissements en matière de transports :

Il existe des politiques du MEDPE qui sont conformes au Manuel pour le transport des élèves qui ont des besoins spéciaux, et les CRE et le CSAP doivent les consulter.

Le personnel reçoit une formation sur le transport accessible et sécuritaire.

Le personnel responsable des services aux élèves et le personnel responsable du transport (opérations) suivent un processus ferme de collaboration afin de répondre aux besoins des élèves.

Les plans de soutien médical sont communiqués au personnel responsable du transport.

Attitudes

Les perspectives sur l'utilisation de la technologie et des appareils de TF en salle de classe sont en train de changer et on inclut désormais tous les apprenants, résultant dans des pratiques pédagogiques plus efficaces et accessibles.

La plupart des membres du personnel possèdent une certaine compréhension de l'accessibilité et de la différence entre l'équité et l'égalité.

On est plus ouvert aux changements au niveau des pratiques afin de répondre aux besoins, aux forces et aux champs d'intérêt des élèves.

Mesures

1. Développer une équipe responsable du UDL

Développer ou ajouter à l'équipe responsable de la conception universelle de l'apprentissage (UDL) dans chaque CRE et dans le CSAP, conformément à la Politique sur l'éducation inclusive, le SMSM et la pédagogie sensible à la culture et à la langue. L'équipe responsable de la conception universelle de l'apprentissage priorisera l'élimination des obstacles à l'apprentissage pour tous les élèves et sera chef de file pour la mise en œuvre des engagements pédagogiques envers le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP.

2. Développement d'un plan de mise en œuvre du UDL

Développer un plan de mise en œuvre du UDL avec l'objectif de renforcer la capacité des CRE et du CSAP à adopter et à respecter le UDL.

Exemples d'idées pour la mise en œuvre :

- Développer des possibilités de perfectionnement professionnel en classe
- Travailler avec des universités afin d'offrir des cohortes sur le UDL aux enseignants qui souhaitent développer leurs connaissances et acquérir d'autres crédits dans le domaine
- Développer ou améliorer les équipes d'apprentissage en collaboration ou d'autres moyens d'apprentissage comparables, tout en assurant que chaque équipe base son apprentissage sur les principes du UDL
- Développer des indicateurs de réussite pour la mise en œuvre du UDL afin qu'ils favorisent l'accessibilité et l'inclusion dans les CRE et le CSAP
- Travailler avec le personnel responsable des opérations et de l'approvisionnement des CRE et du CSAP afin de faciliter la création d'espaces d'apprentissage accessibles pour tous les élèves dans tout environnement

3. Développer les capacités en matière de ressources pédagogiques faciles d'accès :

En collaboration avec le MEDPE, développer et offrir un programme de formation approfondie et un protocole de mise en œuvre pour former les enseignants, les responsables du développement des programmes d'études, les administrateurs et les auxiliaires sur la conception, le développement et l'offre de ressources pédagogiques faciles d'accès et sur les moyens d'assurer que les ressources pédagogiques respectent les normes de WCAG 2.1.

Définir les étapes à suivre pour systématiquement faire traduire les documents accessibles, les programmes et les ressources en français ou dans une autre langue.

4. Améliorer les possibilités de formation sur la technologie fonctionnelle et accessible

Améliorer les possibilités de formation et en développer des nouvelles sur la technologie fonctionnelle et accessible afin d'adresser les soutiens de niveau 1, 2 et 3. (Cela comprend les formations virtuelles, synchrones, asynchrones, en personne, les jours de perfectionnement professionnel, les jours de formation en cours de travail et les microcrédits.)

5. Améliorer la collaboration entre le personnel responsable des programmes et le personnel des services aux élèves au sein des CRE et du CSAP

Cela comprend :

- Collaboration sur la formation du personnel
- Collaboration pour améliorer la capacité à fournir des dispositifs de soutien et des services dans les salles de classe et pour donner l'exemple des pratiques du UDL
- Collaboration améliorée avec le MEDPE sur le sujet des divers projets qui exigent un examen de l'accessibilité (par exemple, le site « Appui aux devoirs » de la N.-É.)
- Collaboration avec l'équipe de développement de cours d'apprentissage échelonné afin d'intégrer le UDL et les ressources pédagogiques faciles d'accès dans la conception et l'offre de cours accessibles. Fournir une formation sur le UDL et les ressources pédagogiques faciles d'accès à l'équipe de développement de cours d'apprentissage échelonné, au besoin.
- Collaboration avec le MEDPE afin de réviser et d'actualiser le Manuel pour le transport des élèves qui ont des besoins spéciaux de 2011

6. Concevoir, développer et distribuer des tableaux ou des listes de contrôle sur l'accessibilité à TOUT le personnel. On peut par exemple expliquer comment concevoir ou offrir des présentations accessibles ou développer des documents accessibles. Afficher les ressources sur la page d'accueil du SEPNE.

7. En collaboration avec le MEDPE, développer un recueil provincial de ressources numériques accessibles comme des manuels, des romans, etc. Assurer qu'il comprend des ressources accessibles en français et en anglais.

9. Poursuivre et améliorer la communication et la collaboration entre les services aux élèves des CRE et du CSAP et les services de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle et les ergothérapeutes du Centre IWK

10. En collaboration avec le MEDPE, envisager le développement de financement et d'une politique sur la mise à jour des outils

technologiques, y compris un examen des technologies qui ne fonctionnent pas avec la technologie fonctionnelle.

11. Le comité des responsables de la technologie des centres régionaux pour l'éducation et du conseil scolaire (comité RBTS) et l'équipe responsable de la TF et du UDL **établira un processus pour les appareils personnels fournis par CESP**A spécifiquement pour **assurer l'accès des appareils de TF au Wifi de l'école** (pas limité au Wifi public) afin que les élèves ayant des incapacités puissent s'en servir à l'école.

12. Établir des liens sur les transitions entre les écoles des CRE et du CSAP (conseillers scolaires, enseignant spécialiste du soutien dans l'apprentissage) **et les spécialistes en accessibilité au postsecondaire** afin d'assurer que les élèves aient des liens avec des dispositifs de soutien appropriés au postsecondaire, notamment :

- Assurer que les enseignants, les élèves et les parents soient au courant du système de gestion du contenu pour l'apprentissage et d'autres plateformes de groupes de logiciels (ex. Office 365) utilisés dans les établissements postsecondaires et des possibilités de formation pour les élèves
- Développer un système pour assurer que les conseillers scolaires soient au courant de toutes les bourses et les subventions auxquelles sont admissibles les élèves ayant des incapacités

13. Développer un processus pour assurer que les enseignants de l'École virtuelle de la N.-É. puissent accéder à Tienet/PowerSchool afin d'aider les élèves de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse de tous les CRE.

14. Déterminer les problèmes qui causent un accès inférieur à Internet ou au Wifi dans certaines écoles, ce qui crée des obstacles à l'apprentissage des élèves.

Le personnel des programmes et des services travaillera avec les départements des opérations afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles au bon accès à Internet ou au Wifi entraînant des répercussions sur l'apprentissage. (Ex. trouver les zones dans l'école où le signal s'affaiblit toujours, former les élèves et le personnel sur la bonne utilisation, etc.)

Mesures futures possibles

Collaboration continue entre le comité RBTS et l'équipe responsable de la TF et du UDL afin d'assurer l'interopérabilité entre la TF et les TI

Système de gestion établi et uniforme (ex. Mosyle) pour les tablettes (iPads, etc.) pour tous les CRE et le CSAP, entraînant des répercussions sur l'offre opportune de TF aux élèves

Processus pour approuver les ressources en ligne (c.-à-d. ressources numériques et imprimées que l'on a achetées) dans une lentille d'accessibilité afin d'assurer que les ressources d'apprentissage soient accessibles, exemptes de partis pris et représentent et tiennent compte des différentes cultures. Assurer la disponibilité de ressources accessibles en français et en anglais.

Emploi

Énoncé sur l'engagement envers l'accessibilité en matière d'emploi : Les CRE et le CSAP assureront que les personnes ayant des incapacités puissent accéder à tous les aspects de l'organisme et y participer pleinement en tant qu'employés.

Accomplissements en matière de politiques sur les ressources humaines

La Politique sur l'éducation inclusive provinciale fournit un cadre pour l'inclusion. Chaque région a publié des politiques et des procédures sur son site Web concernant l'accessibilité et les ressources humaines.

Certaines politiques d'équité en matière d'emploi contiennent du langage faisant référence aux personnes ayant des besoins spéciaux ou des incapacités.

Accomplissements concernant les documents de RH

Certains employés des RH dans les CRE et le CSAP connaissent les procédures à suivre pour créer du contenu accessible.

Certains formulaires de recrutement, sites Web et documents utilisés dans les CRE et le CSAP peuvent être lus à voix haute ou rendus accessibles grâce à d'autres options.

Accomplissements en matière de recrutement

Les CRE et le CSAP examinent le processus de recrutement afin de le rendre conforme à la conception universelle de l'apprentissage.

Il y a un énoncé sur l'inclusion sur toutes les pages d'accueil des systèmes de recrutement des CRE et du CSAP.

Les CRE utilisent SuccessFactor comme outil de recrutement pour pourvoir la majorité de leurs postes vacants; le système possède des fonctionnalités accessibles intégrées.

Les CRE et le CSAP ont tous un site Web général qui est compatible avec la technologie et les appareils de TF pour tous les candidats.

Les questions de sélection pour l'embauche dans les CRE et le CSAP peuvent être lues « à voix haute ».

Accomplissements en matière d'entrevues

Dans certains CRE, les candidats ont accès à un ordinateur portable avec des fonctionnalités accessibles intégrées pendant l'entrevue.

Les candidats reçoivent les questions qui seront posées sous format imprimé ou accessible juste avant l'entrevue.

Ils ont aussi l'option de participer à une entrevue virtuelle avec des fonctionnalités accessibles.

On offre un service de traduction pendant l'entrevue si l'on détermine que le candidat en a besoin.

Accomplissements en matière d'orientation

Les lettres d'offres d'emplois envoyées par les CRE et le CSAP sont en format électronique accessible de base.

La plupart des documents dans la trousse des nouveaux employés sont en format électronique PDF, qui est accessible grâce à la TF.

L'information fournie aux nouveaux employés peut être « lue à voix haute ».

Accomplissements en matière de sensibilité et de formation

Les responsables des ressources humaines des CRE et du CSAP sont conscients de la loi sur l'accessibilité et de ses exigences.

Vector Solution, le site Web de formation utilisé par les CRE et le CSAP, peut lire à voix haute le texte sur la page d'accueil et les certificats.

Autres accomplissements

Les CRE et le CSAP fournissent accès aux programmes de retour au travail, au programme d'aide aux employés, à la santé et la sécurité au travail et au programme d'intervention précoce du NSTU.

Les dispositifs de soutien et les services pour les blessures au travail sont offerts par l'entremise de la Commission d'indemnisation des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse et de IOD.

Mesures de RH

1a. Mesure en matière d'emploi : Utiliser la Politique sur l'éducation inclusive provinciale comme document de base pour développer des lignes directrices sur l'accessibilité pour les RH. Intégrer les lignes directrices sur l'accessibilité pour les RH au développement d'une politique sur l'accessibilité pour les RH.

1b. Mesure en matière d'emploi : Effectuer une révision complète des politiques des RH afin d'assurer qu'elles respectent la loi sur l'accessibilité.

2a. Mesure en matière d'emploi : Offrir des séances de perfectionnement professionnel et de formation afin d'assurer que tous les employés des RH comprennent la loi sur l'accessibilité et leurs responsabilités dans le cadre du plan et des règlements sur l'accessibilité et de leur CRE ou conseil scolaire, quand ceux-ci seront mis en vigueur.

2b. Mesure en matière d'emploi : Le personnel suit des séances de perfectionnement professionnel au sujet de l'accès à l'emploi, l'accès aux RH, les droits des personnes ayant des incapacités, les obstacles pour le personnel ayant des incapacités, etc.
3. Mesure en matière d'emploi : Grâce au développement et à l'offre de programmes de formation, assurer que le personnel des RH possède la formation, les logiciels et les outils technologiques nécessaires pour développer des documents, des formulaires, des présentations et d'autres ressources accessibles.
4. Mesure en matière d'emploi : Examiner tous les documents liés aux systèmes de recrutement ainsi que les systèmes eux-mêmes afin d'assurer qu'ils soient accessibles et compatibles avec les appareils de technologie fonctionnelle, puis faire un suivi annuel pour en assurer la compatibilité continue.
5. Mesure en matière d'emploi : Effectuer un examen des systèmes d'embauche des CRE et du CSAP dans la lentille de l'accessibilité afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
6. Mesure en matière d'emploi : Embaucher un utilisateur de TF pour tester l'accessibilité des sites Web, des documents et des procédures d'embauche des CRE et du CSAP. Note : il pourrait s'agir d'un élève qui utilise la TF.
7. Mesure en matière d'emploi : Collaborer avec le service de communication des CRE et du CSAP afin d'assurer que les sites Web d'embauche respectent les lignes directrices du WCAG 2.1.
8. Mesure en matière d'emploi : Veiller à ce que les énoncés sur l'inclusion sur les pages d'accueil d'embauche et dans les offres d'emplois contiennent des énoncés sur l'accessibilité, et informer les candidats des aménagements offerts pour l'accessibilité.
9. Mesure en matière d'emploi : Examiner les descriptions des tâches au sein des CRE et du CSAP dans une lentille d'accessibilité afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
10. Mesure en matière d'emploi : Développer une liste de contrôle sur l'accessibilité à l'emploi qui sera distribuée aux régions afin d'assurer que

les offres d'emplois soient envoyées aux divers groupes de parties intéressées.

11. Mesure en matière d'emploi : Effectuer une révision des questions de sélection et des procédures afin d'assurer qu'elles sont exemptes d'exclusions et des partis pris non intentionnels.

12. Mesure en matière d'emploi : Développer une liste de contrôle sur l'accessibilité aux entrevues. Assure qu'elle soit distribuée à tous les services de RH des CRE et du CSAP et qu'ils s'en servent.

13. Mesure en matière d'emploi : Effectuer un examen des formats des lettres d'offres d'emplois afin d'assurer qu'elles contiennent des énoncés sur les aménagements, et assurer que le format de ces lettres et de tout autre document concernant l'embauche soit accessible (c.-à-d. format PDF).

14. Mesure en matière d'emploi : Effectuer une révision de l'information d'orientation afin d'en assurer l'accessibilité.

15. Mesure en matière d'emploi : Effectuer un examen de la trousse de documents fournie aux nouveaux employés afin d'assurer l'accessibilité des documents qu'elle contient.

16. Mesure en matière d'emploi : Réviser et mettre en évidence toutes les méthodes de formation utilisées par les CRE et le CSAP afin d'assurer qu'elles sont accessibles et offertes dans d'autres formats.

17. Mesure en matière d'emploi : Assurer l'offre d'aménagements aux personnes qui indiquent des exigences en matière d'accessibilité pendant leur formation.

Mesures futures possibles

Réviser tous les processus qui concernent les politiques et les procédures sur les aménagements afin d'assurer l'élimination de tous les obstacles à l'accessibilité.

Effectuer un examen de Clvr afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Fonctionnement : Environnement bâti

Énoncé sur l'engagement envers l'accessibilité en fonctionnement

Les CRE et le CSAP collaboreront afin de mettre en évidence, de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les édifices et les espaces d'apprentissage en plein air pour assurer un accès chargé de sens aux parties intéressées, dont les élèves, les employés, les parents et les membres de la communauté.

Accomplissements en matière de fonctionnement accessible

Certains membres du personnel responsable du fonctionnement dans des CRE ou au CSAP ont suivi la formation Rick Hansen Foundation Accessibility Certification™ Training.

On a développé un modèle standard pour évaluer l'accessibilité des terrains de jeu, des approches extérieures, du stationnement, des rampes, de l'aménagement intérieur, des systèmes d'urgence, des affiches et directions et des salles de bain des établissements. Cet examen permettra de déterminer l'accessibilité pour différentes incapacités, pas seulement celles liées à la mobilité.

Il y a eu suffisamment d'exams de l'accessibilité dans des écoles pour permettre aux régions de développer des objectifs à court terme et mettre en évidence les obstacles qui existent dans chaque catégorie.

On a effectué des travaux importants dans des projets récents, et la plupart des régions sont en train d'ajouter une lentille d'accessibilité à leurs projets futurs afin d'assurer l'intégration des exigences en matière d'accessibilité.

Certains membres du personnel responsable du fonctionnement au sein de la province ont reçu une formation sur l'environnement bâti et l'accessibilité.

La plupart des écoles assurent l'accès à leurs élèves (passages accessibles, rampes, boutons pour ouvrir des portes, ascenseurs).

Les salles de classe en plein air que l'on est en train de construire tiendront compte de l'accessibilité.

Certains sentiers extérieurs utilisés par les élèves sont accessibles.

Plusieurs écoles possèdent des centres d'apprentissage accessibles.

Certaines écoles possèdent des salles sensorielles.

Certains terrains de jeu ont des fonctionnalités accessibles.

Certaines écoles ont des passages entre les édifices.

Les nouvelles écoles construites possèdent des fonctionnalités pour l'accessibilité (alarme à feu visuelle, ascenseurs, espaces navigables, étiquettes en Braille, etc.)

Mesure en matière de fonctionnement

1. Mesure en matière de fonctionnement : Les CRE et le CSAP effectueront tous un examen de l'accessibilité afin de développer un plan de mise en œuvre pour chaque mesure figurant dans le plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP.

2. Mesure en matière de fonctionnement :
Créer des listes de lacunes afin de catégoriser et d'affecter les travaux sur l'accessibilité nécessaires et d'en faciliter la planification.

3. Mesure en matière de fonctionnement : Entreprendre des travaux à court terme afin d'éliminer des obstacles, selon les finances et les ressources humaines pour l'exercice financier en cours. Cela pourrait inclure notamment l'amélioration des espaces de stationnement accessibles, le déplacement d'équipement et d'installations pour les mettre à des hauteurs accessibles, la création de contrastes et l'amélioration des affiches.

4. Mesure en matière de fonctionnement : Développer un plan à long terme et établir les coûts, les obstacles et les ressources nécessaires

pour respecter les normes en matière d'accessibilité dans des environnements bâtis dans les CRE et du CSAP.

5. Mesure en matière de fonctionnement : Créer des programmes de formation interne afin de mieux sensibiliser tout le personnel et les groupes de parties intéressées en ce qui concerne les environnements sans obstacle et l'accessibilité.

6. Mesure en matière de fonctionnement : Assurer la priorisation de l'accessibilité pour tous pour les projets futurs, les demandes de nouvelles écoles et les projets de rénovation importants.

7. Mesure en matière de fonctionnement : Développer des plans globaux qui établissent les exigences en matière de ressources afin d'obtenir du financement pour effectuer des mises à niveau qui amélioreront l'accessibilité.

8. Mesure en matière de fonctionnement : Travailler avec des groupes de parties intéressées et des autorités provinciales afin d'explorer l'accessibilité des terrains de jeu.

9. Mesure en matière de fonctionnement : Établir des lignes directrices qui assurent que les projets liés aux environnements bâtis seront entrepris dans une lentille d'accessibilité.

Approvisionnement

Énoncé sur l'engagement envers l'accessibilité en matière d'approvisionnement

Les CRE et le CSAP assureront que l'accessibilité fait partie intégrante des politiques, des procédures et des pratiques en approvisionnement. Les vendeurs seront informés des attentes en matière d'accessibilité et devront prévenir et éliminer les obstacles aux personnes ayant des incapacités quand ils fournissent des services aux CRE et au CSAP.

Accomplissement en matière d'approvisionnement

Quand les CRE et le CSAP achètent des biens et des services, l'accessibilité est prise en compte selon les besoins spécifiques (ex. on achète des bureaux ergonomiques pour les employés individuels qui en ont besoin).

Le processus d'appel d'offres incorpore aussi certaines considérations en matière d'accessibilité; par exemple, certaines offres sont reçues en format papier tandis que d'autres sont numériques.

Les offres contiennent les exigences actuelles en matière d'accessibilité pour les biens et la construction telles qu'expliquées par le personnel responsable du fonctionnement et les consultants et architectes du projet.

Le CREAV a un site Web pour les offres qui permet d'afficher toutes les exigences et les offres acceptées de façon électronique. Si une personne a besoin de livrer quelque chose en personne ou dans un autre format électronique (courriel, télécopieur) pour des raisons liées à l'accessibilité, cela est accepté. Le site Web a pratiquement éliminé les demandes de moyens alternatifs de soumettre des offres.

Le CREAV utilise le site Web de Procurement NS ainsi que son propre site Web pour afficher les documents et les offres et en faire le suivi. La conception du site Web tient compte de l'accessibilité.

Les demandes de propositions (DP) sont modifiées pour s'adapter aux exigences en matière d'accessibilité, au cas par cas.

Les DP sont créées et affichées sur le site Web de Procurement NS, qui est accessible à la majorité des vendeurs potentiels.

Le logiciel de comptabilité SAP fait le suivi des transactions lors du processus d'approvisionnement, ce qui en fait un processus principalement électronique.

Le département des finances travaille avec les nouveaux responsables du budget (c.-à-d. personnel de l'équipe d'éducation, département responsable du fonctionnement ou administration de l'école) afin de leur fournir une formation sur le processus d'approvisionnement. Certaines considérations en matière d'accessibilité sont intégrées au processus.

Mesures en matière d'approvisionnement

1a. Mesure en matière d'approvisionnement : En collaboration avec le service des programmes et des services aux élèves et le personnel responsable du fonctionnement, développer un document guide sur les considérations en matière d'accessibilité pour les biens et les services que l'on achète le plus souvent.

1b. Mesure en matière d'approvisionnement : Utiliser le guide pour assurer la prise en compte de l'accessibilité quand on achète des biens et des services.

2a. Mesure en matière d'approvisionnement : Collaborer avec les vendeurs afin de développer une liste des fonctionnalités potentielles des biens que l'on achète souvent dont on pourrait se servir au moment de l'achat.

2b. Mesure en matière d'approvisionnement : Utiliser la liste pour assurer la prise en compte de l'accessibilité au moment d'acheter les biens les plus communs

3. Mesure en matière d'accessibilité : Examen et développement d'options accessibles pour les offres, y compris un portail en ligne où les vendeurs peuvent soumettre des offres électroniques et recevoir un timbre à date

4a. Mesure en matière d'approvisionnement :

4b. Mesure en matière d'approvisionnement : Assurer que l'acceptation est envoyée dans un format accessible et comprend une clause précisant que l'offre ne sera pas acceptée avant que le bureau d'approvisionnement reçoive un accusé de réception

5a. Mesure en matière d'accessibilité : Développer et intégrer du langage accessible dans tous les documents de DP des CRE et du CSAP, et les adapter à la région en fonction de la DP.

5b. Mesure en matière d'accessibilité : Intégrer des critères en matière d'accessibilité aux DP et évaluer les offres dans une lentille d'accessibilité
6. Mesure en matière d'accessibilité : Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse afin d'effectuer un examen du site Web de Procurement NS afin d'assurer qu'il respecte les <u>normes de WCAG 2.1</u>
7a. Mesure en matière d'approvisionnement : Collaborer avec Procurement NS afin de déterminer si les documents pour l'approvisionnement sont totalement accessibles. 7b. Mesure en matière d'approvisionnement : Travailler avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse afin d'assurer que tous les documents affichés sur le site Web de Procurement NS sont en format accessible
8. Mesure en matière d'approvisionnement : Faire passer un entretien à divers vendeurs afin de déterminer s'il existe un moyen plus accessible de communiquer les DP diffusées (en termes de lieu et de format). Mettre ces changements en vigueur dans la mesure du possible.
9. Mesure en matière d'approvisionnement : Effectuer un examen global des façons dont les CRE et le CSAP développent, écrivent et créent des documents accessibles sur l'approvisionnement afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité
10. Mesure en matière d'approvisionnement : Fournir au personnel responsable de l'approvisionnement une formation sur les façons de développer des ressources accessibles conformément aux <u>normes de WCAG 2.1</u>
11. Mesure en matière d'approvisionnement : Réviser le projet de modernisation du SAP qui est en cours afin d'assurer que le nouveau cadre du système comprend des fonctionnalités accessibles. Cette révision doit inclure le portail pour les vendeurs (Ariba).
12a. Mesure en matière d'accessibilité : Réviser les documents d'accueil des vendeurs de chaque bureau régional afin d'assurer qu'ils sont accessibles et qu'ils respectent les <u>normes de WCAG 2.1</u>.

12b. Assurer que tous les documents qui font partie du processus d'accueil sont fournis en formats accessibles.

13. Mesure en matière d'approvisionnement : Collaborer à l'échelle de la province afin de déterminer comment l'équipe responsable de l'approvisionnement peut devenir plus accessible et mettre en vigueur ces changements (par exemple, outils pour recevoir des bulletins de commandes et des questions dans des formats plus accessibles).

14. Mesure en matière d'approvisionnement : Examen du processus de pratiques exemplaires pour obtenir les « meilleurs prix » pour des biens versus les fonctionnalités accessibles dont le coût peut être plus élevé

15. Mesure en matière d'approvisionnement : Développer une attestation que l'acheteur devra signer afin d'indiquer qu'il a évalué ou acheté quelque chose en tenant compte de l'accessibilité

Suivi et évaluation des programmes

Les indicateurs de réussite sont intégrés au plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP. Chaque CRE et le CSAP adopteront le plan d'accessibilité conjoint et développeront individuellement un plan pour sa mise en œuvre. On fera le suivi des progrès et un rapport sera produit au moment de mettre à jour le plan en 2026, comme exigé par la loi sur l'accessibilité.

Plan de communication

Ce plan d'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP sera affiché sur le site Web de chaque CRE et du CSAP en format accessible ainsi que dans d'autres formats accessibles sur demande.

Glossaire

Accessible — Exempte d'obstacles qui empêchent la pleine participation de personnes ayant des incapacités, des personnes sourdes et des personnes neuroatypiques.

Formats accessibles — Ressource électronique, audio ou visuelle récente et de haute qualité dont le format permet aux personnes ayant des incapacités, aux personnes sourdes et aux personnes neuroatypiques d'obtenir un accès équitable à l'information présentée. Cela peut comprendre notamment la compatibilité avec des appareils de technologie fonctionnelle utiles, des sous-titres, des descriptions de vidéos, du texte en gros caractères, un langage simple, du texte facile à lire et des transcriptions de vidéos.

Services pour l'accessibilité — Programmes, services, processus et politiques liés à la technologie fonctionnelle, aux aménagements, aux processus d'évaluation, aux services de communication et d'interprétation, à la planification des transitions et à d'autres domaines qui assurent l'accès à l'apprentissage et aux communautés d'apprentissage.

Technologie fonctionnelle utile — Un appareil, un logiciel, un service ou un système de produits, y compris des animaux d'assistance, qui réduisent les obstacles individuels qui empêchent une personne de participer et d'obtenir accès à tous les aspects d'une communauté d'apprentissage, y compris les aspects socioaffectifs et scolaires et les activités et les expériences quotidiennes. La technologie fonctionnelle est adaptée aux habiletés fonctionnelles spécifiques nécessaires, aux forces et aux défis de la personne ayant des incapacités et est, dans la mesure du possible, moderne et à jour.

Obstacle — Tout ce qui empêche la pleine participation en société de personnes ayant des incapacités, des personnes sourdes et des personnes neuroatypiques. Les obstacles peuvent être systémiques, structurels et individuels et peuvent prendre la forme d'obstacles physiques, d'architecture, d'information, de communications, d'attitudes, de technologie, de politiques ou de pratiques.

Programmes d'études — Attentes pour l'apprentissage définies par des objectifs et des résultats qui concordent avec les principes, les compétences transdisciplinaires, les compétences et les concepts. Les programmes d'études sont importants pour tous les apprenants dans toutes les matières et sont basés sur des instructions et des pratiques d'évaluation efficaces et fondés sur des données objectives. Ils sont inclusifs, sensibles à la culture et à la langue et développés à l'aide des principes de la conception universelle de l'apprentissage. Les programmes d'études tiennent compte des divers besoins, des expériences antérieures, des champs d'intérêt et des caractéristiques personnelles de tous les apprenants. Ils tentent d'assurer que tous les élèves fassent partie des expériences d'apprentissage partagées en salle de classe et qu'ils disposent tous de chances égales, peu importe leurs différences.

Sourd¹ — Terme sociologique faisant référence aux personnes qui sont sourdes selon la définition médicale ou malentendantes et qui participent ou s'identifient à la culture, la société et la langue des personnes sourdes, qui est basée sur le langage des signes.

Incapacité² — Les incapacités comprennent les déficiences physiques, mentales, intellectuelles, sensorielles ou sur le plan de l'apprentissage — y compris les déficiences qui se manifestent de façon épisodique — qui, face à un obstacle, empêchent la personne de participer pleinement à la vie en société.

Éducateur — Enseignants, administrateurs, aides-enseignants, aides en éducation et autres spécialistes de l'apprentissage

Équité/équitable — L'équité signifie que l'on s'assure que tous peuvent obtenir accès à tous les aspects de la société et y participer. Cela signifie que l'on présume et on encourage la diversité, on comprend et on corrige les systèmes, les pratiques et les politiques injustes et on élimine les obstacles divers et spécifiques à l'accès et la participation.

Première voix — Les perspectives de première voix désignent les connaissances produites par des personnes ayant des incapacités, des personnes sourdes et des personnes neuroatypiques qui proviennent de leurs expériences vécues, de leurs liens communautaires, de leurs traditions concernant les connaissances et de leurs activités scolaires et qui sont typiquement sous-estimées et sous-représentées.

Milieu d'apprentissage inclusif — Les milieux d'apprentissage inclusifs s'engagent à respecter la diversité et à démanteler les obstacles systémiques qui empêchent divers apprenants de participer pleinement dans leurs communautés d'apprentissage. Ils sont accessibles, priorisent le bien-être et la réussite de tous les apprenants, sont sécuritaires sur le plan culturel, physique et émotionnel, respectent les principes de la conception universelle de l'apprentissage, priorisent les premières voix et sont sensibles à la culture et à la langue.

Études du rendement — Processus ou activité qui permet de déterminer si un apprenant fait des progrès et d'évaluer la portée de ces progrès. Cela peut prendre différentes formes et approches, notamment des évaluations diagnostiques, formatives, sommatives, authentiques et standardisées, ce qui comprend les évaluations et les examens provinciaux.

Ressources d'apprentissage — Ressources et outils utilisés par les éducateurs pour faciliter l'apprentissage, par exemple les programmes, les articles, les vidéos, les ressources en ligne, les guides pour les enseignants, les manuels, tous les autres matériaux et ressources distribués aux élèves et au personnel pour l'apprentissage virtuel et tous ceux qui sont téléchargés et utilisés dans les espaces d'apprentissage virtuels.

Neuroatypique — Neuroatypique signifie que le cerveau fonctionne d'une façon considérablement différente des normes dominantes en société que l'on considère « normales ». Le terme reconnaît les différentes neurologies et les façons d'être comme étant des variétés de l'expérience humaine plutôt que des déficiences qu'il faut régler ou guérir. Le terme englobe entre autres ceux qui s'identifient aux troubles du spectre de l'autisme, au TDAH, au syndrome de la Tourette et à la dyslexie³.

Espaces d'enseignement et d'apprentissage — Espaces physiques et numériques où l'on enseigne et on apprend. Cela comprend les espaces intérieurs et en plein air et ceux que l'on utilise lors des excursions de classe, des activités parascolaires, des pauses entre les cours et lors de conférences, de réunions, de stages de travail et de stage en communauté.

Planification des transitions — Processus collaboratif axé sur l'apprenant par lequel on développe et on met en œuvre des plans pour

guider la transition d'une étape d'apprentissage à une autre. Cela comprend les transitions entre les cours, les espaces d'apprentissage, les niveaux scolaires et les niveaux d'études et la transition de l'éducation à l'emploi ou à la vie en communauté.

^[1] Canadian Association of the Deaf

^[2] Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse

^[3] Scorgie, K. & Forlin, C. (2019). « Promoting Social Inclusion: Co-Creating Environments that Foster Equity and Belonging. »